

Gérer les salariés en mobilité internationale

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Tous domaines d'activités**

Ce certificat professionnel destiné aux assistants ou gestionnaires RH vise à développer et valider des compétences opérationnelles dans le domaine de la mobilité internationale.

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : **315**

Code(s) ROME : **M1503**, **M1502**

Formacode : **33012**

Date de création de la certification : **10/05/2012**

Mots clés : **RH INTERNATIONALES**, **RESSOURCES HUMAINES**, **EXPATRIATION**, **MOBILITE INTERNATIONALE**

Identification

Identifiant : **3281**

Version du : **19/02/2018**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

■ -

Non formalisé :

- [Présentation du Certificat Professionnel FFP](#)
- [Article sur la mise en place d'une politique de mobilité internationale](#)
- [Témoignage sur la nécessité de maîtriser les RH à l'international compte tenu de l'évolution du marché de l'emploi](#)

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Gérer les collaborateurs à l'international implique la mise en oeuvre de règles complexes en matière de droit du travail, protection sociale et fiscalité du salarié. Les services "Mobilité Internationale" sont les garants de leur application, en lien avec les objectifs d'activité et de maîtrise des coûts de l'entreprise. Cette certification valide les connaissances théoriques et les compétences pratiques nécessaires à l'application de la politique de mobilité internationale définie par l'entreprise.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Certificat Professionnel FFP

Descriptif général des compétences constituant la certification

Appliquer la politique de gestion des mobilités à l'international définie par l'entreprise dans le respect des règles sociales et fiscales

Gérer les formalités migratoires

Etablir les contrats de travail des salariés à l'international

Gérer la protection sociale : affiliation aux organismes sociaux obligatoires et facultatifs compétents

Assurer le suivi administratif et la paie des salariés en mobilité

Modalités générales

Public visé par la certification

Tous publics

Un parcours de formation de 18 jours, soit 126 heures, composé de 7 modules, sur une période maximale de 12 mois :

module 1 : Gestion des expatriés (3 jours)

module 2 : Missions de courte durée à l'international (1 jour)

module 3 : Statut des salariés impatriés (3 jours)

module 4 : Retraite des expatriés (2 jours)

module 5 : Paie et rémunération des expatriés (3 jours)

module 6 : Gestion des salariés inter-pays et des "third country nationals" (1 jour)

module 7 : Fiscalité des expatriés (2 jours)

module 8 : Gestion des expatriés - perfectionnement (3 jours)

Chaque candidat est suivi individuellement par un consultant référent tout au long du parcours de formation et jusqu'à la certification. Cet accompagnement individuel se traduit par une assistance sur les points techniques de la formation et par des conseils méthodologiques pour la préparation à la certification.

Liens avec le développement durable

Aucun

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Certification permettant d'acquérir des compétences de gestion internationale des ressources humaines (salariés impatriés, détachés, expatriés). Ces compétences spécifiques de gestion RH des salariés en mobilité internationale apportent une valeur ajoutée indéniable aux professionnels RH, en leur permettant de traiter des dossiers complexes, pour le compte d'entreprises multinationales ou souhaitant se développer à l'étranger.

Tous les aspects de la mobilité internationale sont vus, les participants ont ainsi la garantie d'acquérir les compétences pour préparer le package de rémunération, établir le contrat de travail, gérer la protection sociale des salariés, assurer le suivi administratif et la paie tout en respectant les règles sociales et fiscales applicables en matière d'impatriation et d'expatriation des salariés.

Il permet ainsi aux candidats de capitaliser et renforcer leurs compétences sur la gestion des salariés à l'international, de valoriser leur parcours professionnel au sein de leur entreprise ou sur le marché du travail. Ce certificat favorise donc le développement de l'employabilité et est une réelle opportunité d'évolution professionnelle pour les candidats.

Pour l'entité utilisatrice

La gestion opérationnelle de la mobilité internationale est très complexe et les employeurs sont souvent confrontés à diverses interrogations d'ordre fiscal, social ou encore juridique.

Cette certification professionnelle est la seule reconnue par un organisme officiel (FFP), elle s'adapte parfaitement aux exigences du monde de l'entreprise et anticipe les besoins en compétences des salariés qui gèrent les collaborateurs en mobilité internationale.

Employer une personne disposant de cette certification est un gage de qualité et d'expertise car elle garantit la maîtrise des compétences techniques, juridiques, sociales et fiscales pour calculer les coûts liés à l'expatriation et au détachement des collaborateurs à l'international, gérer de manière opérationnelle les salariés dans le respect de la réglementation en vigueur.

C'est un réel outil de motivation et de reconnaissance sociale car il valorise à la fois l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi, la mobilité et la promotion en interne des candidats l'ayant obtenu.

Evaluation / certification

Pré-requis

Justifier d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle en administration du personnel. Connaître les fondamentaux du droit social français.

Compétences évaluées

Appliquer la politique de gestion des mobilités à l'international définie par l'entreprise dans le respect des règles sociales et fiscales
Gérer les formalités migratoires
Etablir les contrats de travail des salariés à l'international
Gérer la protection sociale : affiliation aux organismes sociaux obligatoires et facultatifs compétents
Assurer le suivi administratif et la paie des salariés en mobilité

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Aucun

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat Professionnel FFP

Centre(s) de passage/certification

- GERESO Formation - 22^{ème} étage Tour Maine Montparnasse - 33 avenue du Maine 75015 PARIS

Plus d'informations

Statistiques

Nombre d'individus certifiés : plus de 50 personnes

Autres sources d'information

<https://www.gereso.com/f-CEG-CHG-MOB>